

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 26 juin 2020 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et les preneurs Monsieur Lavandier et son épouse Madame Schroeder

La présente convention vise à fixer les droits et devoir des parties en relation avec l'acquisition de l'« Espace Lavandier ».

La présente convention prend cours à partir de la date de la signature de la présente. Elle prendra fin de plein droit à partir du moment où les preneurs auront accompli leurs engagements décrits ci-dessous.

Les preneurs s'engagent à :

- faire installer des compteurs électriques séparés et le tableau de répartition électrique dans le garage. Les installations électriques devront être accessibles à la Ville.
- faire percer le mur le long de l'emplacement 007 afin d'y créer un accès direct vers la chaufferie. Une porte EI90S, anti panique, s'ouvrant de la chaufferie vers le garage, devra y être installée.
- faire installer des compteurs de chauffage individuels.
- faire installer des compteurs individuels d'eau.
- faire installer un ascenseur passant par les lots 012, 020 et 023 et donnant accès direct à leur appartement duplex. L'ascenseur sera une partie privative, réservée à l'usage exclusif des preneurs qui devront prendre en charges toutes les frais y relatifs.

Les travaux à effectuer, décrits plus précisément ci-dessus, seront à charge exclusive des preneurs. Les preneurs s'engagent à avoir achevé ces travaux, hormis les travaux de l'ascenseur, endéans un an au plus tard à partir de la date de la signature de la présente. Le cas échéant, la Ville se réserve le droit d'achever ces travaux et de refacturer tous les frais y relatifs aux preneurs.

Les preneurs feront usage à leurs risques et périls de la présente convention et demeureront seuls responsables des accidents ou dommages qui pourraient résulter de l'existence ou de l'utilisation de la présente convention.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers